



PROCES VERBAL
DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 mars 2018

HOTEL DE VILLE
31 rue Sainte Catherine
84330 MODENE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Présents : Christian RIPERT, Norbert LEPATRE, Alexandre ALLEGRE, Sylvie MONTI, Isabelle PARIS, Michel RINAUDO, Christian ROUX, Laétitia ALONSO, Sylvie CALAMEL

Absents : Marie-Hélène ENRIETTO (pouvoir à Laétitia ALONSO) et Marcel LOMBARDI (pouvoir donné à Norbert LEPATRE)

Secrétaire de séance : Laétitia ALONSO
Secrétaire adjointe : Carine BONHOMME

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des membres d'être présents et déclare la séance ouverte à 20h30. Il donne lecture du PV de la séance précédente, du 07 novembre 2017 ; PV approuvé à l'unanimité des membres présents.

1 Modification du tableau du conseil municipal (Ch. RIPERT)

Monsieur le Maire présente la démission au poste d'adjointe formulée par Sylvie MONTI est acceptée par monsieur le Sous-Préfet ainsi que monsieur le Maire. Monsieur le Maire fait le choix de ne pas nommer un nouvel adjoint pour la remplacer. Il demande à l'ensemble des élus présents de se prononcer et d'établir le nouveau tableau du Conseil Municipal. Précision étant faite que madame MONTI souhaite rester conseillère municipale.

Délibération et tableau du Conseil Municipal adopté à l'unanimité.

2 Vote des Compte Administratif et Compte de Gestion (Ch. ROUX)

• Le Compte Administratif

Le Compte Administratif est le récapitulatif des écritures comptables passées en Mairie sur une année, dépenses et recettes réelles de l'année, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce document est édité en Mairie.

Pour l'année 2017, le CA fait apparaître un excédent de fonctionnement de 12 414.70 € (et un excédent cumulé de **108 459.08 €**) et un excédent d'investissement de 83 097.20 € (et un excédent cumulé de **122 437. 04 €**).

Compte Administratif et délibération votés POUR à l'unanimité.

• Le Compte de Gestion

Le Compte Gestion est le récapitulatif des écritures comptables passées en Trésorerie Principale sur une année, dépenses et recettes, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Ce document est fourni par la TP de Carpentras, dont nous dépendons.

Compte de Gestion et délibération votés POUR à l'unanimité.

3 Affectation de résultat (Ch. ROUX)

Suite au travail de la commission communale des Finances, il est proposé d'affecter les résultats de Fonctionnement et d'Investissement de la façon suivante :

002 Excédent de fonctionnement: 108 459.08 €

001 Excédent d'investissement: 122 437.04 €

Délibération d'affectation des résultats votée POUR à l'unanimité.

4 Vote des Subventions aux associations (Ch. ROUX)

Demandes de subventions reçues en Mairie:

- ADEPAPE (Pupilles d'Orange) (2017: 60€* Proposition 2018 : 60€)
- Amicale des parents d'élèves école St Pierre / Modène / Crillon (2017 : 500€ Annuelle et 452€ classe verte* Proposition 2018 : 500€ annuelle et 760€ classe verte 19 enfants à 40€)
- Amitiés Modénoises (Modène) (2017 : 500€ * Proposition 2018 : 500€)
- Bibliothèque du Mas Liotier (St Pierre / Modène / Crillon) (2017 : 500€ * Proposition 2018 : 500€)
- Comité des fêtes de Modène (2017 : 3000€+ subvention exceptionnelle : 109.82€ * Proposition 2018 : 3000€ annuelle + subvention exceptionnelle 3000€ Molière).

Pour cette subvention Monsieur le Maire donne quelques explications concernant la journée « Molière », à savoir qu'il s'agit d'un accord de principe pour octroyer une subvention de 3000€ versée en 2018 alors que la manifestation serait programmée sur 2019. Ce qui laisserait ainsi la possibilité aux personnes, dont Monsieur Vincent DUFOUR (investigateur de cette journée), d'intégrer le Comité des Fêtes en tant que membre de l'association, uniquement pour cette manifestation, et de planifier un programme clair et cadré correspondant à cette somme. La Présidente du Comité des Fêtes s'engage à ne régler aucune somme autre que celles validées par Monsieur le Maire en aval et précise qu'il n'y aura aucune dépense supplémentaire engagée par l'association pour cette manifestation. Monsieur le Maire précise que dans le cas où la journée de Molière viendrait à ne pas pouvoir se faire, la subvention exceptionnelle allouée dès 2018 viendrait compenser la subvention annuelle du Comité des Fêtes pour 2019. Si tel était le cas, l'association ne percevrait donc rien en 2019 pour rétablir l'équilibre financier.

- Comité des feux de forêts de Caromb (2017 : 200€ * Proposition 2018 : 200€)
- Société de chasse de Modène (2017 : 400€ * Proposition 2018 : 400€)
- Tennis Club de Crillon ATAC (2017 : 300€* Proposition 2018 : 300€)
- CCAS (2017 : 3500€ * Proposition 2018 : 2000€)

Délibération votée POUR à l'unanimité

5 Proposition du budget primitif 2018 (Ch. ROUX)

Le travail préparé par la commission communale des Finances est présenté comme débat d'orientation budgétaire. (cf document en fin de PV). L'ensemble du Conseil Municipal est favorable à cette présentation, toutefois il est corrigé le report du solde antérieur excédentaire en Fonctionnement, chiffre présenté légèrement différent de celui à reprendre et délibéré précédemment dans cette même séance.

Une présentation définitive sera présentée et votée lors de la prochaine séance.

6 compte rendu des différentes réunions des syndicats

Monsieur le Maire propose de faire le point sur les diverses réunions lors de la prochaine séance.

Syndicat Rhône Ventoux (Alexandre ALLEGRE) : Prochaine rencontre avec le Syndicat en Mairie, le 4 avril 2018.

7 Délibération Cove : modification des statuts suite au transfert de compétences GEMAPI (Ch. RIPERT)

La loi a transféré, au 1^{er} janvier 2018, la compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) aux intercommunalités. Il est donc nécessaire de modifier les statuts de la COVE afin d'acter cette nouvelle compétence. Celle-ci est déléguée (donc reste) à l'EPAGE. Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la modification des statuts en question.

Délibération votée 9 POUR (dont 2 pouvoirs), 0 Contre et 2 Abstentions (Monsieur Michel RINAUDO et Monsieur Christian ROUX)

8 Délibération Cove : convention cadre de mise à disposition des services de la Cove (Ch. RIPERT)

La Cove peut mettre à disposition de ses communes membres l'un de ses services ou en partie de celui-ci pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services. Pour simplifier ce dispositif, la Cove propose de conclure une convention cadre pour la mise à disposition des services intercommunaux. Cette convention constitue un cadre commun et chaque besoin fera ensuite l'objet d'une convention particulière entre la Cove et la commune. Les services concernés sont : aménagement de l'espace et stratégie foncière, commande publique, connaissance du territoire et cartographie, construction publiques, culture et patrimoine, environnement et énergie, ressources humaines, prévention, sécurité, systèmes d'information et télécommunications, subventions.

Il est demandé d'approuver les termes de la convention cadre et d'autoriser le Maire à signer les conventions particulières de mise à disposition.

Délibération votée 10 POUR (dont 2 pouvoirs), 0 Contre et 1 Abstention (Monsieur Michel RINAUDO)

9 Délibération : mise en place du service public de défense extérieure contre les incendies (DECI) (Ch. RIPERT)

Suite au nouveau règlement départemental de défense extérieure contre les incendies enlevant la compétence des contrôles des points d'eau incendie communaux aux pompiers, nous sommes dans l'obligation de réaliser nous-mêmes ces contrôles. Les services techniques communaux n'ayant pas la compétence technique pour réaliser ces contrôles, il est proposé de les confier à un prestataire. Une étude financière est en cours de réalisation afin de trouver la meilleure offre et un arrêté sera pris pour ce choix. Monsieur le Maire propose de se prononcer sur la mise en place de ce service.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

10 Délibération : Adhésion des communes de Grillon, Richerences et Visan au SEV (Ch. RIPERT)

Les communes citées ci-dessus ont demandé leur adhésion au syndicat d'électrification vaclusien. Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, il appartient à la commune, membre du SEV, de se prononcer sur ces adhésions.

Délibération votée POUR à l'unanimité.

11 Points sur les travaux et projets en cours

- Travaux école : monsieur le Maire a rencontré des représentants de la Cove et des travaux sont envisagés d'ici la rentrée prochaine de septembre 2018 concernant la mise aux normes sécurité et accessibilité de l'école, conformément à la Loi et non basé sur ce que souhaiterait l'Académie. Il s'agit de créer une issue de secours côté Nord de la classe, créer une rampe d'accès côté intérieur de la cour et enfin une entrée sécurisée pour l'accès à l'école sur le côté de la cour. Ces travaux seront pris en charge par la Cove. Isabelle PARIS fait un résumé du Conseil d'école dernièrement réuni : ouverture d'une classe pour la rentrée de septembre 2018, classe verte des enfants 1 semaine en avril au Pradet. Les enfants ont fait des exercices de confinement en cas d'agression et d'évacuation en cas d'incendie. Des visites des 3 villages sont prévues pour faire découvrir les villages aux enfants. L'an dernier la visite s'est faite sur Crillon et cette année c'est prévu sur Modène.
- Terrain chemin de Ronde : monsieur le Maire s'est engagé auprès de la Cove concernant la passerelle permettant de passer du futur « parking minute » à l'accès de l'école. Norbert LEPATRE a rencontré la Police de l'Eau pour connaître la réglementation pour réaliser cette passerelle. Il a également rencontré monsieur MARTIN du Département pour demander une aide pour arborer le terrain, ainsi que celui de l'aire de jeux. Les travaux devront être réalisés pour la rentrée de septembre 2018 et pris en charge par la Commune.
- Chemin la Rameille : monsieur le Maire a rencontré monsieur Rouge concernant l'entretien du chemin de la Rameille qui était devenu impraticable. Une partie des travaux a été faite par la société COLAS (tous ces frais à la charge de M. Rouge), le reste des travaux sont en attente, à suivre
- Aménagement terrain chemin Serre des Fourques (aire de jeux) : le château est posé, les tranchées pour l'arrosage sont réalisées. L'agent communal monte le mur qui servira à fixer la clarinette d'arrosage qui est déjà commandée. Il reste à faire : dérouler les tuyaux d'arrosage dans les tranchées, reboucher les tranchées et étaler la terre, faire des trous de fixation pour sceller les autres jeux, acheter et installer des rondins en bois pour délimiter les espaces de jeux et sceller les aménagements sportifs avec plots bétons.

12 Questions diverses

- Intempéries de cet hiver : monsieur Allègre demande si la commune a pris un arrêté municipal concernant l'entretien des trottoirs et devants de portes à charge des propriétaires riverains, pour dégager la responsabilité de la commune en cas d'accident (neige, etc...). Monsieur le Maire explique que c'est de droit, qu'il n'y a pas besoin spécifiquement d'un arrêté municipal pour dégager la responsabilité de la commune. Mais l'information sera vérifiée par le secrétariat de la commune.
- Canal de Carpentras : monsieur Allègre a reçu une demande de la part de monsieur Raymond, représentant de l'ASA de Mèze, concernant l'éventuel raccordement entre le Canal de Carpentras et le lotissement du Grand Prayau. Serait-il possible de prévoir une réserve lors de prochains travaux, une extension du Canal de Carpentras ? Monsieur le Maire explique que pour le moment le Canal de Carpentras n'arrive pas jusque-là dans le village (problème pour traverser la rivière) et qu'aucun travaux n'est prévu à ce jour, mais si la situation venait à changer les habitants en seraient informés.

Monsieur le Maire a entendu dire que des travaux d'extension du Canal de Carpentras seraient prévus pour rejoindre le chemin du Mauvais Pas...mais en arrivant de quel côté ? Il manque trop d'informations pour le moment et il faut tenir compte des futurs travaux pour l'assainissement aussi. Toutes ces questions seront à revoir au moment des travaux.

- Eaux pluviales : monsieur Allègre explique que lors d'une dernière réunion au Syndicat Rhône Ventoux, il a été proposé que le Syndicat s'occupe également des réseaux d'eaux pluviales lors des travaux d'assainissement ou d'eau potable. Ils proposent maintenant également ce type de travaux.

13 Questions sociales

- Don : monsieur le Maire explique avoir reçu une personne qui a fait un don « anonyme » au CCAS de la commune pour 1.000€.
- Concernant monsieur R. vivant sous sa serre : monsieur le Maire l'a rencontré sur les lieux suite à sa visite auprès du secrétariat de la commune et de la gendarmerie, pour indiquer qu'il avait démoli une bonne partie de sa serre. Il souhaitait avoir une autorisation de construction et a indiqué à monsieur le Maire qu'un signalement a été fait auprès des services sociaux pour avertir des conditions dans lesquelles il vit avec sa compagne. Il semblerait que les services sociaux se soient saisis du dossier et vont essayer de leur trouver un logement.
- Concernant monsieur L. : il semblerait qu'il soit propriétaire d'un gros chien noir maintenant. Isabelle Paris précise qu'il s'est présenté à la MAM de façon inopinée, concernant certaines de ces inquiétudes sur l'éventualité d'avoir un enfant et qu'il envisageait de venir en chercher un à la MAM si il n'arrivait pas à en avoir un par lui-même. Monsieur le Maire précise que les faits ont été signalés à la Gendarmerie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h36.